

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

**Séance du 9 décembre 2011**

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 115 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Alexandre BIZAILLON - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Paul HUBAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Christophe MASSE - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - Yves MORAIN - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Paul SORGE - René TAVERA - Guy TEISSIER - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - Jean VIARD - Clément YANA.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Francis ALLOUCH représenté par Antoine LORENZI - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Paul SORGE - Gérard BISMUTH représenté par Vincent GOMEZ - Olivier BLANC représenté par André ESSAYAN - Roland BLUM représenté par Jean-Louis MOULINS - Jean-Louis BONAN représenté par Christian MAYADOUX - Joëlle BOULAY représentée par Sylvie NESPOULOUS - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - René CANEZI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Patricia COLIN représentée par Eric LE DISSES - Eric DI MECO représenté par Mireille FOURNERON - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - François FRANCESCHI représenté par Jean-Pierre RAVOUX - France GAMERRE représentée par René CAMPIONI - Bruno GILLES représenté par Renaud MUSELIER - Haouaria HADJ CHICK représentée par Joël DUTTO - Michel ILLAC représenté par Frédéric OUNANIAN - Mourad KAHOUK représenté par Jacqueline MAURIC - Albert LAPEYRE représenté par Michel AMBROSINO - Laurent LAVIE représenté par Jean BRUNEL - Michel LO IACONO représenté par Martine GOELZER - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Fabrice JULLIEN-FIORI - Henri MATTEI représenté par Jean-Louis RIVIERE - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Jean MONTAGNAC représenté par René TAVERA - Bernard MOREL représenté par François-Noël BERNARDI - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Gérard PEPE représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Gabriel PERNIN - Pierre SEMERIVA représenté par Jean-Pierre FOUQUET - Jean-Louis TIXIER représenté par Patrick BORE - Maxime TOMMASINI représenté par Catherine JALINOT - André VARESE représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Martine VASSAL représentée par Myriam SALAH-EDDINE - Charles VIGNY représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Karim ZERIBI représenté par Olivier AGULLO.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Maurice TALAZAC.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**RNOV 004-820/11/CC**

**■ Attribution de subventions pour l'accompagnement à l'emploi du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi Marseille Provence Métropole Centre en 2011 au titre de la participation du Conseil Général des Bouches du Rhône**  
**DHCS 11/7339/CC**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Marseille Provence Métropole contribue à l'animation des trois Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) sur son territoire, qui sont des programmes partenariaux auxquels participent aussi le Fonds Social Européen (FSE), l'Etat, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Conseil Général.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, la Communauté urbaine est devenue organisme intermédiaire pour la gestion du FSE des trois PLIE.

Les nouvelles responsabilités incombant à la Communauté urbaine déterminent des changements dans l'attribution des financements accordés aux PLIE. Les fonds attribués jusque là à chacun des trois PLIE par Marseille Provence Métropole doivent être répartis différemment :

- la subvention de fonctionnement accordée à chacun des trois PLIE par la Communauté urbaine sur ses fonds propres ne finance plus désormais que l'animation du Plan et les actions qu'ils conduisent en interne.

- la Communauté urbaine prend donc en charge directement :

- des prestations telles que :

- l'analyse technique apportée aux trois PLIE dans la conduite de leurs actions,
- l'analyse des pratiques d'accompagnement à l'emploi,
- l'évaluation,
- une partie du budget consacré à la communication, celle qui relève des obligations requises par le FSE, l'autre partie étant gérée directement par chacun des trois PLIE.

- et les subventions accordées à des associations pour l'accompagnement à l'emploi des participants du PLIE MPM Centre et MPM Ouest.

Pour cette raison, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, qui subventionnait jusqu'en 2010 directement l'association en charge de l'animation du PLIE, a souhaité confier directement à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole les fonds destinés à l'accompagnement à l'emploi des bénéficiaires du PLIE MPM Centre, soit la somme de 350 000 euros pour l'année 2011. La convention de fonds de concours correspondante avec le Conseil Général a été approuvée par le Bureau de Communauté du 28 mars 2011.

Un appel à projets a été lancé par la Communauté urbaine mi-décembre 2010 : il a fait l'objet d'une diffusion sur le site électronique de Marseille Provence Métropole. Les réponses devaient être envoyées à la direction de l'Habitat et de la Cohésion Sociale de la Communauté urbaine avec une date limite fixée au 12 janvier 2011.

L'examen des réponses concernant le PLIE MPM Centre s'est fait à l'occasion d'une réunion de son comité technique, puis de son comité de pilotage : cette dernière instance regroupe les institutions signataires du protocole d'accord du PLIE MPM Centre, Marseille Provence Métropole y est représentée par 7 élus communautaires.

Enfin, un Comité Stratégique, instance de pilotage politique mise en place par la Communauté urbaine avec les partenaires des trois PLIE, pour piloter et coordonner le dispositif d'ensemble, s'est réuni le 25 février 2011 et a validé la programmation.

Les projets associatifs retenus répondent à l'appel à projets et ont recueilli l'avis favorable de l'ensemble des partenaires.

La participation de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur ses fonds propres à l'accompagnement à l'emploi du PLIE MPM Centre a fait l'objet d'une délibération du Conseil de Communauté du 28 mars 2011.

Il est proposé aujourd'hui au Conseil de Communauté d'attribuer aux projets associatifs sélectionnés, la participation financière prévue par le Conseil Général des Bouches-du-Rhône et inscrite dans l'enveloppe prévisionnelle votée au budget de la Communauté urbaine, soit 350 000 euros.

Les subventions sont attribuées de façon conditionnelle et après vérification des pièces administratives, financières, comptables et fiscales.

Seuls les dossiers d'associations dont les documents administratifs sont réglementaires figurent dans la présente délibération.

Les modalités de versement des subventions attribuées par la Communauté urbaine sur la part du Conseil Général sont précisées dans des conventions qui ont été adoptées en Bureau.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération RNOV 010-095/11/BC du Bureau de Communauté du 28 mars 2011 approuvant la convention de fonds de concours avec le Conseil Général des Bouches-du-Rhône pour l'accompagnement à l'emploi des bénéficiaires du PLIE MPM Centre ;
- La délibération RNOV 004-225/11/CC du Conseil de Communauté du 28 mars 2011 approuvant l'attribution de subventions sur fonds propres pour l'accompagnement à l'emploi des participants du PLIE MPM Centre

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il convient que la Communauté urbaine en tant qu'organisme intermédiaire du Fonds Social Européen, attribue directement aux associations les subventions accordées au titre de l'accompagnement à l'emploi par le Conseil Général des Bouches-du- Rhône qui lui en a confié la responsabilité ;
- Que les projets répondant à l'appel à projets lancé mi décembre 2010 ont été retenus par le comité de pilotage du PLIE MPM Centre du 25 février 2011, puis du comité stratégique du même jour ;

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Sont approuvées les subventions d'accompagnement à l'emploi et de construction de parcours des participants du PLIE MPM Centre décrites en annexe et dont les montants figurent dans la colonne « Conseil Général des Bouches-du-Rhône » du tableau ci-annexé.

**Article 2 :**

Est autorisé le mandatement de la totalité des subventions attribuées après notification des conventions.

**Article 3 :**

Les crédits nécessaires soit 350 000 euros, sont inscrits au budget 2011 de la Communauté urbaine, Sous Politique E 120 Nature 6574, Fonction 824.

Pour Visa,  
La Vice-Présidente Déléguée  
A l'Emploi

Sabine BERNASCONI

Pour Présentation,  
La Présidente Déléguée de la Commission  
Rénover et construire une ville solidaire

Myriam SALAH-EDDINE

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI